

BRAS DE FER PARITAIRE : JUSQU'OU ?

Depuis janvier, l'Inspecteur d'académie dissimulait 80% des prévisions d'effectifs des écoles publiques et 100% de celles des écoles privées du département aux membres du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale (CDEN). Après des mois d'interventions, la FSU-SNUipp les a enfin obtenues...mais bien après la tenue des réunions de carte scolaire ! Les dysfonctionnements paritaires s'étant multipliés, la section continue ses interventions.

COMMENT SE DÉROULE LA CARTE SCOLAIRE, EN TEMPS NORMAL ?

Dans le premier degré, la carte scolaire se déroule en plusieurs étapes consultatives. Après un travail en interne à l'Éducation nationale (groupe de travail puis Comité Social d'Administration), le projet de mesures de l'Inspecteur d'académie est présenté au CDEN. Dans cette dernière instance siègent des représentants des personnels, des maires, des conseillers départementaux, régionaux, des parents d'élèves, des DDEN, des associations complémentaires de l'école. A toutes les étapes, la réflexion des acteurs est éclairée par la mise à disposition des prévisions d'effectifs des écoles publiques et privées du département. Comme le stipule la circulaire 2003-104 relative à la préparation de la carte scolaire, la transparence et la concertation doivent être garanties à tous les niveaux. Le CDEN est consulté sur la répartition des emplois d'enseignants dans les écoles (article R235-11 du Code de l'éducation) : il doit donc émettre un avis sur le projet de carte scolaire de l'Inspecteur d'académie. Problème cette année, on ne lui a pas demandé son avis !

LA MULTIPLICATION DES ENTRAVES AU PARITARISME

❶ Censure des prévisions d'effectifs
Dès le groupe de travail de janvier, les conditions de la transparence n'étaient pas réunies. Les représentants des personnels ont été destinataires des constats d'effectifs de la rentrée 2022 et des prévisions (pour la rentrée 2023) que de 20% des écoles. L'inspecteur d'académie jugeant que les 80% restant n'étaient pas utiles pour débattre du périmètre qu'il avait décidé. Dans ces conditions et en l'absence des chiffres du privé, impossible d'avoir un regard transparent sur le département. La suite

des opérations se sont déroulées dans les mêmes conditions d'opacité.

❷ Refus de reconvoquer le CSA

Suite au vote négatif de l'ensemble des représentants des personnels au CSA du 30 janvier, ce dernier devait être reconvoqué sous huit jours afin d'émettre un nouvel avis. Mais pas dans l'esprit de l'Inspecteur d'académie qui interprète à tort la réglementation du CSA. Ses camarades d'autres départements ont pourtant dû reconvoquer une nouvelle réunion après un rappel à l'ordre du ministère.

❸ Absence de vote au CDEN

Le CDEN du 2 février restera dans les annales de l'histoire de paritarisme. Chaque début de réunion est consacré aux déclarations liminaires des membres qui souhaitent s'exprimer sur les éléments liés à la politique nationale ou locale. Cette année, visiblement agacé par l'expression trop politique à son goût, le préfet entendait couper le siffler aux déclarants. Quant à l'Inspecteur d'académie, il a considéré en séance que le vote du CDEN n'était pas nécessaire : c'est une première qui laisse croire à une volonté de minorer le rôle et l'expression démocratique des élus, parents et personnels. A l'issue du CDEN, un arrêté carte scolaire a été publié : il recense l'ensemble des mesures prises pour rentrée « suite à l'avis du CDEN »...qui ne l'a jamais donné !

❹ Prise d'un nouvel arrêté carte scolaire en toute opacité et sans avis du CDEN

Courant mars, sans consulter le CDEN mais prétextant s'appuyer sur son avis, l'Inspecteur d'académie a pris un nouvel arrêté modifiant l'implantation de postes sur la commune d'Aubenas et créant deux autres postes. A aucun moment ces décisions n'ont été notifiées. C'est en travaillant sur le mouvement que la section départementale s'en est aperçue fortuitement. Si ces mesures

apparaissent marginales au regard de l'ensemble des décisions prises dans le premier arrêté, elles restent néanmoins inconnues du CDEN (qui n'a pas pu émettre d'avis). Pire, ce mode de fonctionnement, à recontextualiser dans la pression à la fusion orchestrée durant la carte scolaire, laisse à croire que la carte scolaire pourrait désormais s'opérer en secret à la DSDEN de Privas. Inconcevable pour la FSU-SNUipp qui a saisi la Rectrice par courrier sur ce point.

UN PREMIER RETOUR À LA NORMALE ?

Suite aux deux courriers envoyés en copie à la Rectrice (dénonçant sa prise de décision unilatérale et demandant les prévisions d'effectifs - voir ci-contre), l'Inspecteur d'académie a dû faire parvenir les prévisions d'effectifs aux membres du CDEN...3 mois et demi après le moment où ils auraient dû en être destinataires ! Par courrier à la FSU-SNUipp (consultable sur notre site), l'IA entend « lever toute ambiguïté dans son souhait de travailler avec tous les partenaires dans la transparence » et que nous pouvons être rassurés sur sa « vigilante attention à la qualité du dialogue social et de l'enseignement dans toutes les écoles du département ». L'audience programmée avec les délégués du personnel permettra-t-elle de poser les bases d'un dialogue social renoué ? La section départementale entend tout mettre en œuvre pour rétablir le fonctionnement démocratique des instances de concertation dans le département.

LETTRE OUVERTE DES MEMBRES DU CDEN À LA RECTRICE (À L'INITIATIVE DE LA FSU-SNUIPP)

Madame la Rectrice d'Académie de Grenoble

Le 2 février dernier, plusieurs membres et invités du Comité Départemental de l'Education Nationale se sont étonnés auprès du Directeur académique de l'Ardèche de ne disposer que de documents de travail partiels : les prévisions d'effectifs de seulement 48 écoles sur 285 nous ont été transmises, contrairement aux années précédentes où ces données étaient communiquées pour l'ensemble des écoles publiques et privées du département.

Ces nouvelles modalités contreviennent à la préconisation forte de la circulaire 2003-104 relative à la préparation de la carte scolaire du premier degré public qui précise, dans son préambule, que *“les modalités d'élaboration de la carte scolaire dans le premier degré doivent garantir, aux niveaux national, académique, départemental et local, l'équité, la transparence et la concertation que l'on est en droit d'attendre d'un grand service public”*. La transparence n'est pas assurée quand 81% des prévisions d'effectifs des écoles ne sont pas communiquées.

Au chapitre deux de la même circulaire, relatif aux modalités de la concertation, il est précisé qu'une *“information claire, complète et identique doit être donnée à l'ensemble des partenaires de l'école”*. De fait, l'information transmise reste à ce jour incomplète, ce qui donne une vision biaisée de la réalité départementale.

Plus loin, cette circulaire précise également qu'au niveau départemental *“une perspective pluriannuelle sera bien entendu privilégiée, intégrant l'analyse rétrospective des rentrées scolaires précédentes et une analyse prospective des années scolaires suivantes”*. Si nous disposons des éléments rétrospectifs (les constats de rentrée des écoles) - cela est le fait de notre intervention pour l'exiger avant l'instance du 2 février - les éléments prospectifs complémentaires demandés (les prévisions de rentrée) restent absents.

Dans les autres départements de l'académie, la transparence des données et le respect des partenaires restent heureusement de mise. Ce sont les fondements d'un dialogue social de qualité auquel nous aspirons toutes et tous.

Dans la poursuite de cet objectif et conformément à la circulaire de 2003-104, nous vous demandons de bien vouloir rétablir les conditions d'échange autour de l'élaboration de la carte scolaire ardéchoise par la transmission effective de l'ensemble des éléments prospectifs des écoles publiques et privées pour la rentrée 2023. Pour cela, il sera indispensable que les informations, dont nous disposons dans les tableaux des années précédentes, soient disponibles.

En vous remerciant pour l'attention portée à cette demande et de votre action déterminée pour rétablir une information respectueuse de l'ensemble des acteurs dans le département de l'Ardèche, nous vous prions d'agréer, madame la Rectrice d'académie, nos bien cordiales salutations.

Privas, le 10 mai 2023

Les représentants des personnels au CDEN de l'Ardèche
Jimmy SANGOUARD, Pierre MILLOUD, Nathalie MOYON, Valérie BENMINOUNE, Guillaume BOSC,
Maxime VEGHIN, Raynald ETHIEN, Juliette CREPIEUX

Les représentants des parents d'élèves au CDEN de la FCPE Ardèche
Delphine OUGIER, Mouloud CHAHROUR et le conseil départemental des administrateurs de la FCPE

Les représentants des élus du Conseil Départemental au CDEN de l'Ardèche
Elvire BOSC, Laurence ALLEFRESDE, Sandrine CHAREYRE, Laetitia SERRE

Les représentants des maires au CDEN de l'Ardèche
Hélène BAPTISTE, Marion HOUETZ

Les représentants des DDEN invités au Conseil Départemental au CDEN de l'Ardèche
Christian ASTIER, Philippe FREYDIER